



**DECISION D-2024-28**  
**Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Fermeture**  
**de l'Aire - Fixation de date - Prolongation**

**Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,**

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°149/2016 du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 approuvant le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 déléguant au Président un certain nombre de délégations ;
- Vu la décision n°2024/04 du 26 mars 2024 fixant les délais de fermeture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- Considérant la nécessité de prolonger cette fermeture pour permettre d'effectuer tous les travaux de maintenance nécessaire.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

La fermeture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est prolongée jusqu'au dimanche 14 juillet 2024 inclus. L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage réouvrira le lundi 15 juillet 2024 à 10 heures.

**ARTICLE 2**

La présente décision sera affichée sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

**ARTICLE 3**

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 4 juillet 2024,

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 04 JUIL. 2024

Et de sa transmission en Préfecture le 04 JUIL. 2024

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL